

Veille juridique

Travail – Emploi – Formation professionnelle - Économie

Semaine du 3 au 9 octobre 2026

Textes publiés au JO

Circulaires

Jurisprudence

*Cette veille est constituée sur la base
d'une sélection*

des textes officiels publiés sur :

- *Journal Officiel (JORF)*
- *Légifrance*
- *l'onglet "Instructions et BO"
de Tessadoc*

*des jurisprudences signalées par les
sources :*

- *Dalloz*
- *Lamyline*
- *Elnet*
- *AEF*
- *LSQ (Liaisons Sociales
Quotidien)*

CONVENTIONS COLLECTIVES (ARRETES ET AVIS)

Retrouvez la rubrique dédiée sur Paco

l'intranet des ministères sociaux

***Retrouvez les accords interprofessionnels et
de branche sur BDCC@WEB***

Cette veille juridique et jurisprudentielle est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux par le CRDM.

Textes publiés au JO

[Travail – Emploi – Économie](#)

[Formation professionnelle - Apprentissage](#)

[Santé et Sécurité au travail](#)

[Enquêtes et Statistiques](#)

[Administration - Fonction publique](#)

Travail – Emploi – Économie

Retraite complémentaire / Non-salariés agricoles	Décret n° 2026-931 du 6 octobre 2026 fixant la valeur de service du point de retraite dans le régime de retraite complémentaire obligatoire des non-salariés agricoles
Mandat électif / France compétences	Décret n° 2026-929 du 6 octobre 2026 fixant les conditions d'application de l'article L. 6112-5 du code du travail relatif à l'établissement de la liste des compétences correspondant à l'exercice d'un mandat électif local et à la certification sanctionnant l'acquisition de ces compétences
Retraite / IRCANTEC	Décret n° 2026-926 du 5 octobre 2026 modifiant le décret n° 70-1277 du 23 décembre 1970 portant création d'un régime de retraites complémentaire des assurances sociales en faveur des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques
France Travail	Arrêté du 17 septembre 2026 portant agrément de l'avenant n° 1 de révision de l'accord du 22 novembre 2017 relatif à la classification des emplois des agents de droit privé de France Travail

Formation professionnelle - Apprentissage

CNOFP / Election professionnelle	Arrêté du 1er octobre 2026 portant répartition des voix au sein du collège des organisations syndicales de salariés et du collège des organisations professionnelles d'employeurs du Conseil national de l'orientation et de la formation professionnelles pour le développement des compétences
Certification	Arrêté du 2 octobre 2026 portant agrément de l'instance paritaire nationale nommée association nationale pour la certification paritaire interprofessionnelle et l'évolution professionnelle en application de l'article L. 6323-17-5-1 du code du travail

Santé et Sécurité au travail

	RAS
--	-----

RAS

Administration – Fonction Publique

Organisation administrative

Autorisation d'absence / Concours examen	Arrêté du 30 septembre 2026 modifiant l'arrêté du 20 mai 1980 fixant la liste des commissions, conseils ou comités administratifs ou paritaires appelés à traiter des problèmes d'emploi et de formation ou jurys d'examen donnant droit à autorisation d'absence de la part des employeurs
Délégation de signature / DFAS	Décision du 2 octobre 2026 portant délégation de signature (direction des finances, des achats et des services)
Administrateurs de l'Etat	Décret n° 2026-922 du 2 octobre 2026 modifiant le statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat

Budget de l'Etat – Finances

BOP 138, 220, 354	Arrêté du 1er octobre 2026 portant ouverture de crédits d'attributions de produits
BOP 155, 220, 354	Arrêté du 1er octobre 2026 portant ouverture de crédits de fonds de concours
BOP 138, 220, 354	Arrêté du 5 octobre 2026 portant ouverture de crédits d'attributions de produits

Concours- Examens

RAS

Nominations

CNOFP	Arrêté du 6 octobre 2026 portant nomination au Conseil national de l'orientation et de la formation professionnelles pour le développement des compétences - (plusieurs nominations)
CNNCEFP	Arrêté du 24 septembre 2026 portant nomination à la sous-commission de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelles de la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle - Mme Christelle TOILLON
Label diversité	Arrêté du 10 septembre 2026 portant nomination à la commission de labellisation du label diversité - Mme Laure BEYRET / Mme Corinne MARES
DDETSPP Loir-et-Cher	Arrêté du 2 octobre 2026 portant nomination (directions départementales interministérielles) - M. Serge MILON
ERAFF	Arrêté du 1er octobre 2026 portant nomination au conseil d'administration de l'Etablissement de retraite additionnelle de la fonction publique - M. Cyril PALFRAY AUBIN de JAURIAS

Circulaires

Budget

[Circulaire NOR CPPB2620568C du 2 octobre 2026](#) relative aux dates limites de fin de gestion applicables à l'exercice 2026

Jurisprudence

[Relations individuelles du travail](#)

[Contrat de travail](#)

[Relations collectives du travail](#)

[Durée du travail](#)

[Santé et sécurité au travail](#)

[Discrimination](#)

[Entreprise en difficulté/Économie](#)

[Administration/fonction publique](#)

Relations individuelles du travail

Salarié inapte / Reclassement / Consultation du CSE	Lorsque le CSE est consulté sur le reclassement d'un salarié inapte, si un élu titulaire est absent, l'employeur doit procéder à son remplacement en respectant les règles légales de suppléance. À défaut, la consultation du CSE est irrégulière et le licenciement prononcé pour inaptitude est sans cause réelle et sérieuse, selon un arrêt publié de la Cour de cassation du 9 septembre 2026. Cass. soc., 9 septembre 2026, n° 25-10.985 AEF, 9 octobre 2026
Travail dissimulé / Lien de subordination	La relation de travail existant entre Deliveroo France et ses livreurs "caractérisait l'existence d'un lien de subordination juridique permanent constitutif d'une relation de travail salariée". La Cour de cassation approuve le 6 octobre 2026 la condamnation en appel d'anciens dirigeants de la plateforme de livraison de repas pour travail dissimulé et complicité. Elle écarte l'argument des prévenus qui soutenaient que, dans le contexte juridique nouveau des plateformes, ils ne pouvaient savoir qu'ils commettaient le délit de travail dissimulé. Cass. crim., 6 octobre 2026, n° 24-86.715 AEF, 7 octobre 2026
Transfert de DS / Autorisation de	Lorsqu'un délégué syndical est compris dans un transfert partiel d'entreprise, son transfert doit être autorisé par l'inspecteur du travail (C. trav., art. L. 2414-1). Cet

l'inspecteur du travail	article énonce un principe général qui s'applique en cas de transfert légal du contrat de travail d'un salarié protégé mais aussi de transfert du contrat en exécution d'une convention tripartite. À défaut, la convention tripartite est nulle et le salarié peut demander à être maintenu dans son emploi aux mêmes conditions de travail et de rémunération. C'est ce que juge la Cour de cassation le 7 octobre 2026. Cass. soc., 7 octobre 2026, n° 24-13.821 AEF, 7 octobre 2026
Licenciement économique / Obligation de reclassement	Le refus par la salariée du seul poste de reclassement qui lui a été proposé ne suffit pas à démontrer l'exécution sérieuse et loyale de l'obligation de reclassement préalable au licenciement économique, quand la salariée fait valoir qu'il existait d'autres postes disponibles au sein du groupe, sans que l'employeur n'apporte la preuve contraire. Cass. soc., 11 sept. 2026, n° 24-21.242 Elnet, 6 octobre 2026
Contrôle du salarié	Messagerie professionnelle : des échanges entre salariés peuvent justifier un licenciement Cass. soc., 23 sept. 2026, n° 25-14.348 Elnet, 6 octobre 2026
Epargne salariale / Prescription	Participation et intéressement : l'absence de versement ne suffit pas à faire courir la prescription Cass. soc., 23 sept. 2026, n° 25-13.913 Elnet, 6 octobre 2026
Contrat de travail	
Liquidation des droits à retraite / Nullité de licenciement / Indemnisation	La rupture du contrat de travail d'un salarié est nulle, lorsqu'il a été licencié après avoir dénoncé des agissements répétés de harcèlement moral. Sa réintégration est impossible, s'il a fait valoir ses droits à la retraite, depuis son licenciement. Son indemnité pour licenciement nul est limitée aux salaires perdus entre sa date d'éviction de l'entreprise et celle du départ à la retraite. C'est ce que retient la Cour de cassation, dans un arrêt publié du 7 octobre 2026. Cass. soc., 7 octobre 2026, n° 25-22.243 AEF, 8 octobre 2026 Elnet, 9 octobre 2026
Prise d'acte de la rupture	En cas de prise d'acte de la rupture du contrat de travail requalifiée en démission, le salarié ne peut pas être condamné à verser une indemnité compensatrice de préavis pour la période du préavis au cours de laquelle il était en arrêt de travail pour maladie. Cass. soc., 2 sept. 2026, n° 25-11.006 F-D Elnet, 7 octobre 2026
« Voix off » / Cotisations sociales	Doivent être qualifiées d'artistes du spectacle les personnes participant à une manifestation à caractère artistique destinée à un public et faisant appel à leur talent personnel. Civ. 2e, 3 sept. 2026, F-B, n° 23-15.108 Dalloz, 7 octobre 2026
Relations collectives du travail	
Vote électronique / Expertise du système de vote	L'expertise préalable au vote électronique ne doit pas se limiter à une analyse in abstracto du logiciel fourni par le prestataire. Elle doit aussi porter sur les conditions de déploiement du système de vote propres au scrutin organisé par l'entreprise. Cass. soc., 7 oct. 2026, n° 24-60.207

	Elnet, 9 octobre 2026
Réunion de CSE / Enregistrement / Finalité de l'enregistrement	L'enregistrement des séances du CSE a pour seule finalité la rédaction du PV des délibérations de l'instance, dont l'établissement est une prérogative exclusive du secrétaire du comité. L'employeur qui enregistre les débats afin de contrôler la fidélité de leur retranscription recueille les données personnelles des représentants du personnel au sens du RGPD, à des fins étrangères à l'obligation légale d'établissement des PV par le secrétaire du comité. Il ne poursuit pas un intérêt légitime et cet enregistrement doit être interdit, retient la Cour de cassation, dans un arrêt du 7 octobre 2026. Cass. soc., 7 octobre 2026, n° 25-10.664
Transfert conventionnel du contrat de travail / Désignation du délégué syndical	Le transfert conventionnel du contrat de travail ne permet pas de déroger aux règles de désignation d'un délégué syndical. La priorité reste donnée aux candidats ayant obtenu au moins 10 % des suffrages, tant qu'ils n'ont pas renoncé par écrit à être désignés. Cass. soc., 23 sept. 2026, n° 25-13.377
	AEF, 8 octobre 2026
	Elnet, 6 octobre 2026
Durée du travail	
	RAS
Santé et sécurité au travail	
AT / MP / Commission de recours amiable	Pour être recevable, la demande formulée devant le tribunal judiciaire doit avoir été soumise au préalable à la commission de recours amiable. Civ. 2e, 24 sept. 2026, n° 24-15.536
	Dalloz, 9 octobre 2026
Discrimination	
	RAS
Entreprise en difficulté / Économie	
Cotisations URSSAF / Taxation forfaitaire	Lorsque la comptabilité de l'employeur permet de déterminer précisément les sommes soumises à cotisations, l'URSSAF ne peut recourir à une évaluation forfaitaire. La Cour de cassation confirme que l'utilisation injustifiée d'une telle méthode entraîne l'annulation de l'intégralité des chefs de redressement concernés, sans possibilité pour l'URSSAF de régulariser son calcul en cours de procédure. Civ. 2e, 3 sept. 2026, F-B, n° 24-11.310
	Dalloz, 9 octobre 2026
Copropriété en difficulté / Désignation d'administrateur provisoire	En matière de copropriétés en difficulté, la demande de désignation d'un administrateur provisoire doit être communiquée au procureur de la République en première instance. Cette formalité n'est exigée ni en appel ni en cas de demande de remplacement de l'administrateur provisoire. Cass. 3e civ., 1er oct. 2026, n° 25-13.593, n° 544 FS-B Cass. 3e civ., 1er oct. 2026, n° 25-16.087, n° 545 FS-B
	Elnet, 8 octobre 2026
Contrôle Urssaf / Charte du cotisant	L'avis préalable au contrôle Urssaf doit informer le cotisant de l'existence de la charte du cotisant contrôlé et lui préciser les moyens d'y accéder avant le début des opérations. Pour la Cour de cassation, ces exigences sont satisfaites dès lors que l'avis mentionne l'adresse électronique du site où la charte est consultable et indique qu'elle peut être adressée au cotisant sur sa demande. Dans un arrêt du 24 septembre, elle précise que l'Urssaf n'a pas à démontrer que cette adresse permet un accès direct au document. Cass. 2e civ., 24 sept. 2026, no 24-12.226 F-B
	LSQ, 7 octobre 2020

Contrat en cours / Liquidation judiciaire / Date d'effet	Il résulte de la combinaison de l'article 1134 du code civil, dans sa rédaction antérieure à celle issue de l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016, et de l'article L. 641-11-1, IV, du code de commerce que lorsque la liquidation judiciaire est prononcée sans poursuite d'activité, la résiliation du contrat à exécution successive prononcée par le juge-commissaire, en application du second, prend effet, sauf décision contraire de ce dernier, à la date de la cessation de l'activité ayant rendu son exécution impossible. Com. 9 sept. 2026, FS-B, n° 23-18.793 Dalloz, 6 octobre 2026
Validité de PSE / Information du CSE	Dans un arrêt du 2 octobre 2026, le Conseil d'État annule les décisions rendues par le tribunal administratif de Lille et la cour administrative d'appel de Douai qui avaient invalidé le PSE du groupe Auchan Retail France. Il se prononce au contraire pour une validité du PSE. Le Conseil d'État apporte, dans cette décision, des précisions sur la possibilité de conclure un accord de PSE au niveau du groupe et sur le périmètre d'information du CSE lorsque l'entreprise appartient à un groupe. Enfin, en matière de santé et de sécurité, il précise le rôle de la Dreets lorsqu'un accord a été conclu. CE, 2 octobre 2026, n° 511609, Société Auchan E-Commerce France et autres (non disponible ce jour) AEF, 5 octobre 2026 LSQ, 9 octobre 2026
Administration / Fonction publique	
Photos pornographiques / Comportement fautif / Révocation de fonctionnaire	L'atteinte portée à la vie privée d'un fonctionnaire par l'ouverture d'un dossier libellé "perso" contenant des centaines de photos pornographiques, découvert fortuitement dans son ancien ordinateur professionnel confié à un autre agent, n'est pas disproportionnée au but poursuivi par l'administration : s'assurer que les agents utilisent les équipements informatiques mis à leur disposition conformément à leurs obligations et à la réglementation applicable. La révocation du fonctionnaire n'est dès lors pas fondée sur une preuve illicite, retient la CAA de Toulouse le 10 septembre 2026. Cour administrative d'appel de Toulouse, 10 septembre 2026, n°24TL01457 AEF, 9 octobre 2026
Protection sociale complémentaire / Jurisdiction financière / Compétence de négociation	Le Conseil d'État, saisi par la CFDT Finances, annule le 2 octobre 2026 le second alinéa de l'article 1er du décret du 26 mars 2025 relatif à la protection sociale complémentaire dans les juridictions financières. Motif : ce texte permet aux organisations représentatives des magistrats de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes de conclure un accord d'application de l'accord interministériel du 26 janvier 2022 relatif à la PSC dans la fonction publique de l'État qui s'applique aux personnels administratif et technique. Or ces organisations ne représentent pas ces personnels. Conseil d'État, 2 octobre 2026, n° 504744 AEF, 9 octobre 2026
Contrat et marché / Renonciation au bénéfice raisonnable	La Cour de justice décide dans cet arrêt que le droit de l'Union ne s'oppose pas à un contrat de service public de transport ferroviaire couvrant l'intégralité des coûts de l'opérateur, pour une période transitoire précédant un contrat de longue durée portant sur la même obligation de service public, par lequel cet opérateur renonce à la prise en compte d'un « bénéfice raisonnable » dans le calcul de la compensation. Fidèle à la logique de plafonnement héritée de la jurisprudence Altmark, la Cour de justice fait du bénéfice raisonnable une simple faculté modulée par le risque. CJUE 10 sept. 2026, Trenitalia SpA c/ Regione Liguria, aff. C-809/24 Dalloz, 7 octobre 2026

Temps de travail dans les collectivités / Annulation de dérogation	Le tribunal administratif de Toulouse a annulé mardi 29 septembre 2026 des dispositions permettant à certains agents du conseil départemental de la Haute-Garonne et du centre communal d'action sociale (CCAS) de Tournefeuille de bénéficier d'une réduction de leur temps de travail par dérogation. Saisi par le préfet de Haute-Garonne, le tribunal a estimé que les critères de bruit, de chaleur ou d'amplitude horaire par exemple, ne sont pas "liés à la nature même des postes occupés" ou qu'ils sont insuffisamment définis. Tribunal administratif de Toulouse, 29 septembre 2026, n° 2404158 AEF, 6 octobre 2026
---	--

[Retour sommaire](#)



Cette veille juridique est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux.
Contributeur : **CRDM** (Joël Michineau)

En complément : Consultez le portail documentaire



- ✓ la [Veille juridique santé](#)